

**Centre Régional Africain
d'Administration du Travail
(CRADAT) – BP 1055 Yaoundé
Tél. 22.23.32.04
Fax. 22.22.21.80
E-mail. : cradat@ilo.org**

**LE PROGRAMME DE
FORMATION AU MASTER EN
GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES**

2009-2010

**I- PRESENTATION DU
CRADAT**

A- Création - Sièg

Le Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT) a été créé en 1969 ; il a son siég à Yaoundé, capitale du Cameroun.

B- Son statut

Le Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT) a le statut d'organisme international à vocation régionale.

C- Ses objectifs

- **Assurer :**
 - la formation initiale ou continue;
 - la spécialisation ;
 - le perfectionnement ;
 - le recyclage des cadres :
 - des administrations et services publics, notamment dans le domaine du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de la Santé au Travail, du Travail des enfants, des Ressources Humaines ;
 - des cadres syndicaux et gestionnaires d'entreprises, des responsables des organisations professionnelles des Etats-membres dans le domaine des questions sociales (Travail, sécurité sociale, emploi, management, santé et sécurité au travail et formation des formateurs en gestion des ressources humaines).

- **Intensifier la coopération technique mutuelle :**

- en mettant ses experts et ses spécialistes à la disposition des Etats intéressés qui en font la demande ;
- en réunissant la documentation disponible en matière de travail et de sécurité sociale et en se chargeant de sa diffusion auprès des administrations compétentes concernées ;
- en effectuant des études et des recherches dans le domaine de l'Administration du travail, de la Sécurité Sociale et de l'Education Ouvrière, de la gestion des ressources humaines.

II- LE PROGRAMME DE FORMATION AU MASTER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

A- Contexte justificatif

Le monde du travail ayant un caractère dynamique et face à un monde globalisé et compétitif, le CRADAT se doit de moduler son programme de formation en vue de l'adapter à ce contexte nouveau.

C'est dans ce sens que le Conseil d'Administration a marqué son accord à partir de 1994 pour une spécialisation de haut niveau (à vocation universitaire) des acteurs du monde du travail dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Compte tenu de toutes ces considérations, le CRADAT initie à partir de 1999 dans son plan de formation un nouveau programme de formation en DESS en relation du travail qui a été soumis au Conseil d'Administration en janvier 2000 à Cotonou au Bénin (24^e session).

L'étude soumise à cet effet auprès du BIT et présentée à la 25^e session janvier 2001 du Conseil d'Administration réunie à Ouagadougou (Burkina Faso) a montré plutôt que les administrations nationales du travail présentaient particulièrement des difficultés à connaître les ressources humaines disponibles, conduisant ainsi à la nécessité de développer prioritairement des actions en matière de gestion des ressources humaines et de management.

Dans ce sens, un séminaire régional de sensibilisation des Directeurs de Cabinet et des Secrétaires Généraux des Ministres du Travail des Etats-membres du CRADAT sur la gestion des ressources humaines dans les Administrations africaines du travail a été organisé à Yaoundé du 27 au 29 Novembre 2001. Ce séminaire a abouti entre autres à la recommandation de réaliser, à partir de 2002 pour des cadres supérieurs, la spécialisation en gestion des ressources humaines, sanctionnée par un DESS.

C'est ainsi que depuis la création de ce programme, le Centre a enregistré 6 promotions qui se présentent comme suit :

- 2003-2004** (1^{ière} promotion) effectifs = **13**
- 2004-2005** (2^e promotion) effectifs = **22**
- 2005-2006** (3^e promotion) effectifs = **23**
- 2006-2007** (4^e promotion) effectifs = **27**
- 2007-2008** (5^e promotion) effectifs = **32**
- 2008-2009** (6^e promotion) effectifs = **29**

B- Passage du DESS au Master en gestion des Ressources humaines

L'introduction du système Licence Master Doctorat (LMD) dans l'enseignement Supérieur dans l'espace CAMES amène à repenser le DESS.

Le DESS en Gestion des Ressources Humaines est remplacé par le Master en Gestion des Ressources Humaines. Il s'agit d'un Master professionnel conçu conformément aux orientations générales du CAMES, aux directives de la CEMAC et du Ministère Camerounais de l'Enseignement Supérieur

C- Objectifs pédagogiques du programme

De façon générale, le programme vise comme objectif la spécialisation à un niveau supérieur des cadres de l'administration du travail et des autres administrations à vocation sociale, des entreprises et des organisations professionnelles d'employeurs et des travailleurs des Etats-membres du CRADAT dans le domaine de la Gestion des Ressources Humaines. Dans le souci de mettre à la disposition des entreprises des cadres qualifiés, le programme vise également la formation des jeunes diplômés universitaires en quête de qualification professionnelle.

De façon plus spécifiques, ce programme vise à donner aux étudiants :

- un enseignement spécialisé dans les différents domaines de l'administration du personnel et du management des ressources humaines ;
- une bonne connaissance des différents outils fondamentaux nécessaires à cette gestion ;
- une perspective globale et approfondie du management des hommes dans les organisations ;
- une aptitude à assurer des responsabilités et à s'intégrer rapidement dans une direction des ressources humaines ou dans une société de conseil ;
- une ouverture au management international des ressources humaines.

D- Le public cible

- **Master 1**

Tout ressortissant d'un Etat-membre du CRADAT titulaire d'une **Licence** académique ou professionnelle ou de tout diplôme jugé équivalent.

- **Master 2**

Le passage au **Master 2** est de droit à tout étudiant ayant validé les deux premiers semestres du **Master 1** en GRH du CRADAT.

Peuvent également, dans la limite des capacités d'accueil et suite à l'examen des dossiers et à un entretien être admis en Master 2 :

- des personnes titulaires d'un Master 1 en GRH d'un établissement reconnu ;
- des professionnels expérimentés et ayant au moins cinq (5) années d'expériences dans la gestion des ressources humaines et ou en administration du travail ;
- des titulaires d'une maîtrise en gestion, en économie, en droit, en administration économique et sociale, en sociologie, en psychologie ou en science politique.

E- Contenu de la formation et méthode pédagogique

Les cours magistraux, relatifs à l'acquisition des bases de connaissances dans le domaine de la gestion des ressources humaines, sont donnés par des enseignants d'Université de rang A et B, mais également par des professionnels du terrain.

Une période de stage pratique de trois mois est prévue pour permettre aux stagiaires de confronter leurs connaissances théoriques avec les réalités du terrain.

Le programme s'articule autour des enseignements suivants :

1. outil de documentation et de communication ;
2. base en psychologie et en sociologie
3. base en économie et en gestion ;
4. base en politiques publiques ;
5. base en droit et fiscalité ;
6. mise en situation
7. introduction à la gestion des ressources humaines ;
8. contexte africain et mondialisation ;
9. administration du personnel ;
10. la gestion fondamentale des ressources humaines 1 ;
11. la gestion fondamentale des ressources humaines 2 ;
12. communication et management
13. méthodologie et outils de pilotage de la GRH ;
14. synthèse ;

15. stage ;
16. mémoire professionnel

En plus de ces disciplines, des conférences thématiques sur des questions d'actualités sont organisées en vue d'enrichir la culture générale des stagiaires.

Le volume horaire global de la formation est évalué à 750 heures par semestre.

F- La durée de la formation :

La formation dure 2 ans. La rentrée scolaire débute au mois d'octobre de chaque année.

G- Lieu de la formation :

CRADAT – Yaoundé (Cameroun)

H- Le coût de la formation :

1. frais d'études de dossier pour tous les candidats : **25 000 francs**
2. frais de scolarité au **Master 1** :
1.000.000 francs

3. frais de scolarité au **Master 2** :
1.000.000 francs
4. frais de scolarité au **Master 1 et 2** :
1.500.000 francs.

I- Conditions d'admissibilité

a) Conditions académiques

- **Master 1**
 - être titulaire d'une Licence académique ou professionnelle ou de tout diplôme jugé équivalent dans les domaines suivants : droit, sciences économique, sciences de la gestion et sciences sociales (psychologie et sociologie notamment pour le Master 1) ;
- **Master 2**
 - être titulaire d'un Master 1 en GRH d'un établissement reconnu ;
 - être administrateurs ou inspecteurs de travail titulaire d'une Licence et

- ayant au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle en administration du travail ;
- être responsables et cadres de GRH titulaire d'une licence et ayant au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle dans la gestion des ressources humaines ou en administration du personnel ;
 - être titulaire d'une maîtrise en gestion, en économie, en droit, en administration économique et sociale, en sociologie, en psychologie ou en science politique.

b) Conditions financières

- S'acquitter des frais d'étude du dossier ;
- S'acquitter des frais de scolarité.

3. un Curriculum vitae du candidat ;
4. une copie légalisée du diplôme d'admission ;
5. une copie légalisée d'acte de naissance ;
6. quatre (4) photos d'identité
7. un certificat de visite médicale datant de moins de deux (2) mois ;
8. une pièce justifiant le règlement des frais d'étude du dossier.

Les règlements des frais d'études de dossiers et des frais de formation s'effectuent soit en espèce auprès du Chef de Service Financier du CRADAT, soit par virement au compte bancaire n°**31 092 147 4 315 0 90** ouvert au Crédit Agricole S.C.B Cameroun.

Les dossiers de candidatures sont reçus au CRADAT (**BP. 1055 Yaoundé**) fax : **(237) 22.22.21.80** du **1^{er} mars au 31 août** de chaque année au plus tard.

J- Dossier d'inscription :

Les dossiers de candidatures doivent comporter les pièces suivantes :

1. une demande motivée et signée du candidat ;
2. une lettre de recommandation et de prise en charge du candidat par l'employeur ou l'organisme de financement des frais de formation du candidat ;